

Dossier du BHI No. S1/0178

<p>LETTRE CIRCULAIRE 48/1999 25 octobre 1999</p>
--

**DEMANDE D'ADHESION A L'OHI PRESENTEE PAR
LA REPUBLIQUE DE SLOVENIE**

Monsieur,

Le Comité de direction a le plaisir de porter à votre connaissance qu'une demande officielle d'adhésion à l'Organisation hydrographique internationale a été reçue par le gouvernement de la Principauté de Monaco de la part du gouvernement de la République de Slovénie, qui déclare un chiffre de tonnage de 14.711,36 tonnes.

Le gouvernement de la Principauté de Monaco, en tant que dépositaire de la Convention relative à l'OHI, a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'Organisation comme l'exige l'article XX de la Convention.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre Gouvernement chargées de ces questions et les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre Gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au Gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO
Président